Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-56-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-56-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN D'AUTORISER, À TITRE D'EXCEPTION UNIQUE, LA CLASSE D'USAGE « In10 – INDUSTRIES OPÉRATIONS INTÉRIEURES » DANS LA ZONE Cab-1, LOCALISÉE SUR LE CHEMIN BROSSEAU

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 novembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 647-11-2026, le projet de règlement numéro 1841-56-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser, à titre d'exception unique, la classe d'usage « In10 – industries opérations intérieures » dans la zone Cab-1, localisée sur le chemin Brosseau.

Ce projet a pour principal objet :

1. De modifier la grille des spécifications des constructions et des usages permis (annexe VI).

   Ayant pour but d'autoriser, à titre d'exception unique, la classe d'usage « In10 – industries opérations intérieures » dans la zone Cab-1, localisée sur le chemin Brosseau, permettant ainsi l'établissement d'une entreprise de transformation et de vente de produits alimentaires;

Les secteurs concernés, par la disposition 1.) ci-haut, zone Cab-1, chemin Brosseau, sont identifiés ci-dessous :

Secteur de la zone Cab-1 – chemin Brosseau

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **lundi, 16 novembre 2026 à 16h30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 4 novembre 2026.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA